

U N I V E R S I T É S



UNIVERSITÉS  
D R O I T

# *Introduction au Droit*

Jérôme BONNARD

ellipses

# Plan général

## **PREMIÈRE PARTIE : Les données primordiales du droit**

### TITRE I – La règle de droit

Chapitre I – Les définitions du droit

Chapitre II – Les caractères de la règle de droit

Chapitre III – Le fondement de la règle de droit

Chapitre IV – Les divisions du droit objectif

### TITRE II – L'évolution du droit civil

Chapitre I – L'Ancien Droit

Chapitre II – Le Droit Intermédiaire

Chapitre III – Le Code civil de 1804

Chapitre IV – Les lois postérieures au Code civil

## **DEUXIÈME PARTIE : Les sources du droit objectif**

### TITRE I – Les sources directes du droit

Chapitre I – La loi

Chapitre II – La coutume

### TITRE II – La jurisprudence

Chapitre I – La dualité des ordres de juridiction

Chapitre II – L'interprétation judiciaire du droit

## **TROISIÈME PARTIE : Les droits subjectifs**

### TITRE I – Les classifications des droits subjectifs

Chapitre I – La source des droits subjectifs

Chapitre II – Les titulaires de droits subjectifs

Chapitre III – La valeur des droits subjectifs

### TITRE II – La preuve des droits subjectifs

Chapitre I – L'objet de la preuve

Chapitre II – La charge de la preuve

Chapitre III – Les moyens de preuve

Cette introduction au droit français constitue – conformément à l'usage – à la fois une introduction au droit en général et au droit civil en particulier. C'est beaucoup plus qu'une simple initiation au vocabulaire, aux concepts et aux institutions juridiques. L'auteur a voulu ici présenter les concepts juridiques fondamentaux, afin de permettre au lecteur de se repérer dans tous les secteurs du droit. Les règles, les notions fondamentales et les applications présentées sont empruntées à des branches de droit très variées : outre le droit civil, le droit constitutionnel, le droit administratif, le droit des affaires, le droit judiciaire et le droit communautaire.

De par sa conception, cet ouvrage répond aux besoins de deux catégories d'étudiants : en premier lieu les premiers cycles de Droit et d'A.E.S., mais aussi les étudiants non spécialistes qui, dans le cadre de D.E.U.G. pluridisciplinaires, doivent s'initier au droit.

*Jérôme Bonnard est Maître de conférences de droit privé à l'Université Paris X - Nanterre.*

Illustration de couverture : Plantu.



ISBN 2-7298-4556-9

U  
N  
I  
V  
E  
R  
S  
I  
T  
É  
S